



Ensemble,
des exigences
à portée de voies !

FÉDÉRATION
DES CHEMINOTS



Lors de la Commission Finances et Statistiques du CA de la CPRP SNCF du 19 octobre 2011, la Direction de la Caisse a fait part des conséquences de la crise financière sur les besoins de trésorerie du régime pour le paiement des pensions de retraite des cheminots de la SNCF.

Ainsi, les banques censées débloquer les fonds permettant de payer les pensions seraient dans l'incapacité de lever la trésorerie nécessaire pour le premier trimestre 2012.

Le Gouvernement utilise la crise pour attaquer les droits à la retraite des cheminots SNCF

Les cheminots ne doivent pas payer la crise du système capitaliste !

Alors que les Gouvernements européens, dont la France, volent au secours des banques à coup de milliards d'argent public et que les profits des institutions financières, et de ces mêmes banques ont explosé ces derniers mois, il est inadmissible que les cheminots subissent les choix libéraux guidés par les marchés financiers.

Des mesures et des préconisations dangereuses !

Face à cette situation, la Direction de la Caisse, en lien avec la tutelle gouvernementale, a décidé d'utiliser les excédents de trésorerie du régime de prévoyance, de décaler le versement des pensions du 1^{er} trimestre du 30 décembre 2011 au 2 janvier 2012, et de solliciter de l'Etat, via la Direction de la Sécurité Sociale, une avance de trésorerie.

La CGT dénonce le report de versement des pensions qui pourrait avoir des conséquences négatives sur le quotidien des retraités, en particulier pour ceux ayant de basses pensions.

Dans le même temps, profitant de la situation, le gouvernement veut tenter d'imposer le passage d'un versement trimestriel des pensions à une mensualisation afin de réduire les besoins de financement. **C'est inadmissible !**

La CGT refuse la mensualisation des pensions !

Au-delà des mesures prises qui exonèrent, de manière scandaleuse, le système bancaire de ses responsabilités quant à la restitution de l'argent des cheminots actifs (cotisations) pour payer les pensions des retraités, **la CGT s'oppose fermement à la mise en œuvre de la mensualisation des pensions.**

Le versement au trimestre est un acquis social important permettant, entre autres, dans le cas du décès d'un cheminot le maintien de la pension versée pour le conjoint.

De plus, ce dispositif permet aux cheminots qui ont globalement de faibles pensions de pouvoir faire face, le cas échéant, aux aléas de la vie.

La CGT combattra toute remise en cause de cette disposition.

Cette annonce doit renforcer l'engagement des cheminots actifs et retraités à réussir l'action européenne du 8 novembre et la manifestation nationale des retraités du 15 novembre prochain à Paris.

Montreuil, le 19 octobre 2011